

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 4747

974 – RÉUNION

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA
RÉUNION**

Ventes et cessions

928 971 902 RCS Saint Denis de La Réunion.

LA POINTE 2.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 90 bis, Rue Mahatma Gandhi, 97419 La Possession.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 80000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La Société a pour objet en France directement ou indirectement : - Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels. - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ; Toutes opérations contribuant à cet objet..

Adresse : 90, Rue Mahatma Gandhi, 97419 La Possession.

Précédent propriétaire : 328 318 548 RCS Saint Denis de La Réunion. **GRONDIN** (Yves). Nom d'usage : GRONDIN.

Date de commencement d'activité : 1^{er} mai 2024.

Publication légale : Le Quotidien de la Réunion du 2 août 2025.

Oppositions : Au siège de la société cessionnaire sis 90 bis Rue Mahatma Gandhi 97419 LA POSSESSION.

Commentaires : Acte Authentique en date du 15/07/2025. Adresse de l'ancien propriétaire : 6 Rue de la Martinique 97420 LE PORT. Adresse du nouveau propriétaire : 90 bis Rue Mahatma Gandhi 97419 LA POSSESSION. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..